

## RÈGLEMENT DES EXPOSANTS

### Brocante musicale – Festival « Une place à l'ombre »

Date : 19 juillet 2026

Lieu : Montaigu le blin (03)

Organisateur : Association **l'oreille est hardie** (loi 1901)

#### 1. Objet

La brocante musicale est une vente au déballage ouverte aux particuliers et aux professionnels, destinée à la vente d'objets **en lien avec la musique** : instruments, vinyles, CD, matériel audio, partitions, accessoires, etc.

---

#### 2. Conditions de participation

\* La brocante est ouverte :

\* aux particuliers, autorisés à vendre uniquement des objets personnels et usagés (maximum 2 participations par an à des ventes au déballage)

\* aux professionnels, sur présentation d'un justificatif d'activité

\* Chaque exposant doit fournir :

\* une pièce d'identité valide

\* une attestation sur l'honneur (pour les particuliers)

---

#### 3. Inscription

\* L'inscription est obligatoire avant l'événement

\* Elle est validée à réception :

\* du formulaire d'inscription complété

\* du paiement (si emplacement payant)

\* L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription sans justification

---

#### 4. Tarifs

\* Prix de l'emplacement : 5 € par mètre linéaire / emplacement

\* Le paiement est à effectuer à l'inscription (non remboursable sauf annulation de l'événement par l'organisateur)

---

#### 5. Installation et horaires

\* Accueil des exposants : à partir de 9h30

\* Installation terminée avant : 10h00

\* Ouverture au public : 10h00 – 18h00

\* Démontage : à partir de 17h30

Les exposants s'engagent à respecter ces horaires.



## 6. Emplacements

- \* Les emplacements sont attribués par l'organisateur
  - \* Aucun véhicule ne pourra rester sur zone sauf autorisation spécifique
  - \* Chaque exposant doit prévoir son matériel (table, chaise, barnum...)
- 

## 7. Produits autorisés / interdits

Autorisés :

- \* Instruments de musique
- \* Disques, partitions
- \* Matériel audio
- \* Objets liés à la musique

Interdits :

- \* Produits neufs (pour particuliers)
  - \* Contrefaçons
  - \* Armes, denrées alimentaires non autorisées
  - \* Tout produit illégal ou dangereux
- 

## 8. Responsabilité

- \* L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation
  - \* Chaque exposant est responsable de son stand et de ses biens
  - \* Les exposants doivent être couverts par leur responsabilité civile
- 

## 9. Propreté et respect du site

- \* Chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre
  - \* Les déchets doivent être ramassés et évacués
  - \* Tout comportement irrespectueux pourra entraîner une exclusion
- 

## 10. Annulation

- \* En cas d'intempéries ou de force majeure, l'événement peut être annulé
- \* Aucun remboursement ne pourra être exigé sauf décision de l'organisateur

La participation à la brocante implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature de l'exposant (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

